



Pontivy le 25 octobre 2024

31 rue Abbé Martin - 56300 PONTIVY
Tél. : 02 97 07 01 38

Clubs

Comité Directeur de la LBVB

Objet : Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective de la LBVB

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée Général Elective de la L.B.V.B qui se tiendra le **samedi 23 novembre 2024 à 8h30 (appel des délégués) pour que cette assemblée puisse commencer à 10h00.**

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous l'ordre du jour

- 1) Ouverture par la Présidente
- 2) Election des délégués régionaux
- 3) Elections du Conseil d'Administration de la FFvolley.
- 4) Election du comité directeur
- 5) Election du médecin régional
- 6) Election du/de la Président(e)
- 7) Election des vérificateurs aux comptes
- 8) Info et questions diverses

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de nos statuts :

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si la moitié des groupements sportifs, sont présents ou représentés.

Pour que cette assemblée générale élective puisse se faire, il est nécessaire d'avoir le quorum. Nous comptons sur votre participation.

- Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, l'association sportive doit être régulièrement affiliée à la FFvolley et son représentant doit être régulièrement licencié à la FFvolley.
- Le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :

Un groupement sportif affilié peut donner pouvoir au représentant d'un autre groupement sportif affilié appartenant au même Comité Départemental pour le représenter et prendre part aux votes sanctionnant les différents débats ;
Chaque représentant d'un groupement sportif peut disposer d'un maximum de deux procurations.

E-Mail : ligue@volleybretagne.fr
Site : www.volleybretagne.fr

Tous les pouvoirs doivent, aux fins de comptabilisation, être présentés lors de l'émargement le jour de l'assemblée générale. À défaut, ils ne seront pas pris en compte,

Attention : pour les votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration de la FFvolley, le club électeur via son représentant (président du club ou une personne mandatée par lui) présente au scrutateur pour valider son émargement :

- La copie d'un justificatif d'identité ou la licence FFvolley ;
- Un mandat si la personne qui vote n'est pas le président du club électeur ;
- La ou les procurations provenant d'autres clubs électeurs.

Sont joints à cet ordre du jour :

- La liste des GSA avec le nombre de voix dont dispose chacun d'entre vous.
- Formulaire de candidature au poste de délégués régionaux
- Formulaire de candidature comité directeur
- Formulaire de candidature au poste de médecin régional
- Formulaire de candidature au poste de vérificateur aux comptes

Seront mis sur le site de la Ligue le 05/11/24 :

- La liste des GSA avec le nombre de voix dont dispose chacun d'entre vous.
- Les candidats délégués régionaux après le 09/11/24
- Les candidats au comité directeur
- Les candidats au poste de médecin régional
- Les candidats au poste de vérificateur aux comptes

Ont été envoyées par voie postale le 23/10/24 :

- une procuration en blanc permettant à un GSA de se faire représenter à l'AGE par un autre GSA appartenant au même CDVB
- une procuration en blanc permettant à un président de GSA de donner mandat à un membre de son club

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Viviane LE THOMAS
Présidente de la LBVB

